

Position sur la création d'une bourse de parentalité à l'Université de Montréal :

Les jeunes chercheurs sont indispensables au milieu de la recherche, et pourtant le financement de leur salaire est le plus souvent précaire. Considérant que les parents chercheurs ont besoin d'un appui encore plus grand pour assumer les responsabilités familiales, poursuivre leurs études, et conduire leurs travaux de recherche, nous aimerions proposer la création d'une bourse de *parentalité* s'adressant aux *étudiants et étudiantes* inscrits aux études supérieures ainsi qu'aux *chercheurs postdoctoraux*.

L'âge moyen des étudiants aux cycles supérieurs et des stagiaires postdoctoraux concorde avec l'âge moyen des femmes canadiennes qui donnent naissance (moyenne entre 28 et 30 ans). Comme souligné par une jeune chercheuse, l'aide financière aux nouveaux parents représente une aide primordiale pour les nouveaux parents, leur qualité de vie, et celle de leur enfant : « *Ce soutien m'a beaucoup aidée : sans fardeau financier, j'ai pu me consacrer aux premiers mois de vie de mon fils et je suis retournée aux études avec un intérêt renouvelé.* »¹ Cependant, à l'Université de Montréal, seuls des congés de maternité sont accordés. Le congé de paternité comporte pourtant de nombreux avantages. Les pères peuvent ainsi jouer un rôle plus actif dans les soins et l'éducation des enfants et ceci fut démontré comme ayant des impacts positifs sur le développement autant de l'enfant que du père². De plus, le congé de paternité favorise l'avancement des carrières des femmes et l'égalité entre les sexes³. Ils représentent donc un moteur important d'avancement social dont une grande université devrait se doter.

Actuellement, le soutien financier des parents aux cycles supérieurs varie considérablement selon l'université et ce manque de cohérence souligne une absence d'égard quant à l'importance de la conciliation famille-travail en milieu universitaire. À l'Université de Montréal, le programme de bourse de maternité d'une période de 4 mois, offert par la FESP, n'est destiné qu'aux étudiantes enceintes inscrites au doctorat. Ces différences résultent, dans les faits, en une limitation à l'accès à la parentalité en fonction des parcours individuels, ce qui n'est pas un *statu quo* acceptable.

L'Université de Montréal devrait adopter une politique plus en phase avec la loi sur les normes du travail et le Régime Québécois d'assurance parentale (RQAP), soit : un congé de paternité de 5 semaines et un congé de maternité de 18 semaines immédiatement après la naissance, auxquelles s'ajoute le congé parental (partageable) d'une durée de 32 semaines. La période du congé parental octroyé aux boursiers et boursières des trois organismes subventionnaires canadiens (CRSH, IRSC, CRSNG) est de 6 mois pour les étudiants et étudiantes de cycles supérieurs ainsi que pour les stagiaires postdoctoraux et ne fait pas de distinction entre congé de paternité/maternité et congé parental. Seul le parent prenant le congé parental «long» est admissible au financement par ces organismes. Par exemple, un père boursier souhaitant

1 Source: <http://www.affairesuniversitaires.ca/opinion/a-mon-avis/le-difficile-equilibre-entre-la-parentalite-et-les-etudes-superieures/>

2 Singley, D. B. (2015). And daddy makes three: Spotlight on men's peripartum mental health. *International Journal of Childbirth*, 30, 19-24.

3 Source: <http://www.lapresse.ca/vivre/famille/201505/07/01-4867654-le-conseil-du-statut-de-la-femme-suggere-dallonger-le-conge-de-paternite.php>

prendre un congé de paternité de 5 semaines avant de reprendre ses activités de recherche ne sera éligible à aucun soutien financier.

Nous proposons :

- La création d'une bourse de parentalité (maternité, paternité, incluant l'adoption) s'adressant autant aux étudiants qu'aux étudiantes aux cycles supérieurs ainsi qu'aux chercheurs postdoctoraux n'ayant pas accès au régime québécois d'assurance parental.
- L'inclusion des étudiants et étudiantes inscrits à tous les programmes de cycle supérieur.
- La prolongation du congé parental payé de 4 mois à 6 mois afin de s'harmoniser avec les organismes subventionnaires canadiens, avec le même salaire que celui offert par les organismes subventionnaires.
- L'ajout d'un congé de maternité ou paternité «court» (5 semaines) accessible au parent qui ne pourra prendre le «long» congé parental afin d'être plus cohérent avec les dispositions du régime québécois d'assurance parental (RQAP).
- Prioriser l'octroi des bourses aux étudiant(e)s dont les études ne sont pas financées par une bourse d'un organisme subventionnaire offrant une bourse ou un congé de parentalité.
- Offrir la possibilité de cumuler le financement parental des organismes subventionnaires et de la FESP par le biais d'un prolongement du congé de 4 mois. Cette bonification rendrait le congé parental d'une durée équivalente au congé parental minimal du régime québécois d'assurance parental (RQAP).

La volonté de fonder une famille ne devrait pas être un obstacle à la réussite en milieu universitaire, que l'on soit professeur, chercheur postdoctoral ou étudiant aux cycles supérieurs.¹

Gwyneth Anne MacMillan

Candidate au doctorat, Département de sciences biologiques, gwyneth.anne.macmillan@umontreal.ca

Au nom des membres du comité diversité du Département des sciences biologiques : Frédérique Dubois (professeur agrégée), Timothée Poisot (professeur adjoint), Lama Aldamman (chargée de cours), Jacynthe Masse (stagiaire post-doctorale), Catherine Girard et Inès Levade (candidates au doctorat), Félix Hurtubise (étudiant au baccalauréat).

Cette proposition a été appuyée à l'unanimité par les membres du Département des sciences biologiques lors d'une assemblée départementale tenue le 24 janvier 2017.

Avec l'appui des signataires suivants : Les étudiants membres de l'AECBUM : Association des étudiants chercheurs en biologie de l'Université de Montréal (aecbum@umontreal.ca)
Morgan Botrel, Candidate au doctorat, Département de sciences biologiques
Emmanuelle Chrétien, Étudiante au doctorat, Département de sciences biologiques
Jean Olivier Goyette, Candidat au doctorat, Département de sciences biologiques
Maxime Leclerc, Étudiant au doctorat, Département de sciences biologiques
Cédric Lejeune, Étudiant à la maîtrise, Département de sciences biologiques
Dan Nguyen, Personnel administratif, Département de sciences biologiques
Karina Riviello, Étudiante à la maîtrise, Département de sciences biologiques

Incluant les signataires sur la pétition en ligne : [cliquer ici](#) pour voir les réponses, et [ici pour signer](#).